

Aide à l'irrigation des légumes à partir de retenues collinaires

DÉPARTEMENT FINISTERE

Présentation du dispositif

Le dispositif mis en place par le Département du Finistère est un soutien à la création de retenues collinaires et des réseaux associés.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont éligibles les producteurs de légumes (légumes de plein-champ, légumes industriels ...) adhérents à un groupement ou à une organisation de producteurs.

Pour quel projet ?

— Dépenses concernées

Investissements éligibles :

- études préparatoires à la constitution de dossiers ;
- retenues collinaires ;
- équipements fixes : stations de pompage, réseau enterré.

Quelles sont les particularités ?

— Dépenses inéligibles

Les systèmes d'arrosage ne sont pas éligibles.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide est une subvention au taux de 20 % du montant HT des investissements éligibles, à parité avec le Conseil régional. En cas de financement alternatif subvention au taux de 40 % HT.

Le financement est plafonné à 20 000 € par exploitation sur 3 ans (plafonds cumulables si un projet associe plusieurs exploitations appartenant à des exploitants différents).

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme ?

Pour la constitution du dossier de demande d'aide, prendre contact avec le Service agriculture, foncier et aménagement (tél. : 02.98.76.65.19 / 02.98.76.26.61 – mail : agriculture@finistere.fr), qui précisera les éléments à fournir et le lieu de dépôt du dossier.

Organisme

DÉPARTEMENT FINISTERE

- **Conseil Départemental du Finistère**
32 boulevard Dupleix
CS 29029
29196 QUIMPER Cedex
Téléphone : 02 98 76 20 20
E-mail : contact@finistere.fr

Source et références légales

Références légales

Convention 2017-2020 entre la Région et le Département sur l'exercice des compétences d'aides aux entreprises dans le domaine de l'agriculture, de la pêche, de la forêt et des compétences partagées.

SA45103 (2016/N) "Aide à la constitution de réserves d'irrigation et aux équipements d'irrigation fixes associés de la région Bretagne".